

Conformément à l'article L2121 alinéa 25 du CGCT

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, LE CINQ AVRIL, à 19h00

Le Conseil municipal de la commune de Verneuil-en-Halatte, dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 30 mars 2017, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian MASSAUX, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents:

Mr. MASSAUX, Maire

Mr LAHAYE - Mme LAULAGNET - Mme PAPI - Mr VAN GEERSDAELE - Mme THERESINE - Mr KELLNER - Mme ZAREMBA - Mr LAMOUR, *Adjoints au Maire*

Mme COCU — Mr BOULANGER — Mme PARENT - Mr SAROUILLE — Mme PELTIER - Mr LEBAILLIF — Mme FUENTES — Mr LENAIN — Mme CZEKAJ - Mr LORTHIOIS - Mme GEINDREAU — Mme COPIE — Mme LEGRAND - Mr CHALLIER — Mr MONNOYEUR, *Conseillers Municipaux*

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs: Mr MARCEL (pouvoir à Mr MASSAUX, Maire) - Mme MAILLOT (pouvoir à Mr KELLNER) - Mme GUILBERT

(pouvoir à Mr LEBAILLIF)

Secrétaire de séance : Madame Laurence PELTIER

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif.

Le compte rendu de la séance du 08 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-22 du code général des Collectivités Territoriales.

Registre des décisions - Année 2017

N° Décision	Date	Thème	Affaires
01/2017	27/01/2017	Affaires Générales	Adhésion à l'association " L'Agrion de l'Oise ". Le montant de la cotisation est fixée à 100€ net. La dépense sera imputée à l'article 6281
02/2017	30/01/2017	Fêtes & cérémonies	Contrat de location avec PELICAB S.A.S. dont le siège social et 2 Rue de la Paix 60330 LAGNY LE SEC, concernant la location de 2 sanitaires mobiles pour la brocante organisée le dimanche 30 avril 2017. Le montant de la location est fixé à 360,00€ HT soit 432,00€ TTC. La dépense sera imputée au 6135.
03/2017	31/01/2017	Fêtes & cérémonies	Contrat d'engagement pour animation musicale au repas des ainés du dimanche 5 mars 2017 avec ORCHESTRE ARCHIPEL pendant le repas des aînés. Le montant du contrat est fixé à 480€ net.

04/2017	02/02/2017	Fêtes & cérémonies	Contrat de cession artistique avec PMO pour l'organisation d'une soirée dansante le samedi 18 mars 2017 à la Salle des Fêtes. Le montant de la prestation est fixé à 3 450,00€ TTC.			
05/2017	03/02/2017	Affaires Générales	Contrat de location avec Transport Evrard pour la location d'un autocar de type tourisme de 53 places pour le transport scolaire. La durée de location est à partir du 02 février pour un montant de 130,00€ HT par jour.			
06/2017	08/03/2017	Affaires financières	Sollicitation du concours financier de l'Etat au taux plus élevé pour l'acquisition et la pose d'un jeu extéri destiné à l'Ecole Maternelle Jules Ferry,			
07/2017	15/03/207	Fêtes & cérémonies	Contrat d'animation avec EURO France Animations l'organisation d'une soirée dansante le samedi 18 1 2017 à la Salle des Fêtes. Le montant de la prestation fixé à 550€ net.			

DIRECTION GÉNÉRALE

2017-08 Indemnités de fonction des élus suite à l'évolution de l'indice terminal de la fonction publique

A compter du 1^{er} janvier 2017, le nouvel indice brut terminal de la fonction publique 1022 est applicable aux indemnités de fonction des élus locaux au lieu et place de l'indice 1015.

La délibération du conseil municipal numéro 2014 – 27 du 16 avril 2014 fait référence à l'indice brut 1015 et de ce fait, une nouvelle délibération doit être prise.

Dans ce contexte, il est recommandé de ne pas faire référence à l'indice 1022 mais d'exprimer simplement un pourcentage de « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans aucune précision afin de ne pas être dans l'obligation de prendre une nouvelle délibération en janvier 2018 (date programmée de la prochaine modification d'indice).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 21 23 – 20 et suivants,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 29 mars 2014 constatant l'élection du maire et des 8 adjoints,

Vu les délibérations du conseil municipal numéro 2014 – 27 du 16 avril 2014 et 2015 – 59 du 30 septembre 2015 fixant les indemnités du maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués,

Vu le décret numéro 2017 – 85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret numéro 82 – 1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret numéro 85 – 1148 du 24 octobre 1985 modifié, relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 21 voix « pour », 5 voix « contre » et 1 « abstention » :

<u>Article</u> 1: fixe à compter du 1^{er} janvier 2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, adjoint au maire et conseils municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par les montants des indemnités maximales susceptibles d'être alloué aux titulaires des mandats locaux comme suit :

<u>Tableau fixant le montant des indemnités de fonction selon les taux retenus en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique</u> :

		Taux
		(en % de l'indice brut
Fonctions	Noms	terminal de la Fonction
		Publique)
Maire	Christian MASSAUX	55%
1er Adjoint au Maire	Robert LAHAYE	22%
2ème Adjoint au Maire	Claudine LAULAGNET	22%
3ème Adjoint au Maire	Christine PAPI	22%
4ème Adjoint au Maire	Jean Pierre VAN GEERSDAELE	22%
5ème Adjoint au Maire	Eloïse THERESINE	16%
6ème Adjoint au Maire	Philippe KELLNER	16%
7ème Adjoint au Maire	Emmanuelle ZAREMBA	16%
8ème Adjoint au Maire	Christian LAMOUR	16%
Conseiller municipal délégué	Daniel BOULANGER	4,50%
Conseiller municipal délégué	André SAROUILLE	4,50%

<u>Article 2</u> : ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ainsi que les éventuelles modifications de la valeur du point d'indice.

Article 3: les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

5 voix « contre »

Mmes COPIE - GEINDREAU – LEGRAND

Mrs LORTHIOIS - CHALLIER

1 « abstention »

Mr MONNOYEUR

AFFAIRES FINANCIÈRES

2017-09 Reprise de provision pour risques et charges - Budget « Eau potable »

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les communes. Son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Provisions pour grosses réparations :

Considérant qu'une provision constituée sur des exercices antérieurs à 1997 est concernée par cette mesure :

- Une provision pour grosses réparations d'un montant de 41 215,51 € présente au bilan.

Il n'y a pas eu de grosses réparations et l'origine de cette provision est inconnue et n'a plus lieu d'être.

Dès lors, la provision peut être retirée compte tenu que le risque n'est plus justifié.

Au vu de ces éléments,

Après l'avis favorable de la commission des finances du 29 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, inscrit la reprise de cette provision pour un montant de 41 215,51 € sur le budget primitif 2017 de l'Eau potable.

2017-010 Compte de gestion 2016 – Budget annexe : Régie de transport

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité par 26 voix « pour » et 1 « abstention », déclare que le **Compte de gestion 2016 « Régie de Transport »** dressé par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1 « abstention » Mr MONNOYEUR

2017-011 Compte Administratif 2016 « Régie de transport »

Suite à la présentation du Compte Administratif 2016 « Régie de transport » et du tableau des résultats ci-dessous :

	Exploitation	Investissement	Ensemble			
Libellés	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
Libertes	déficits	excédents	déficits	excédents	déficits	excédents
Résultats Reportés		38 782,69 €		146 318,61 €		185 101,30 €
Opérations de l'exercice	79 747,17 €	81 698,44 €	13 200 €	17 566,25 €	92 947,17 €	99 264,69 €
Résultats de l'exercice		1 951,27 €		4 366,25 €		6 317,52 €
Résultats de clôture		40 733,96 €		150 684,86 €		191 418,82 €
Résultats définitifs		40 733,96 €		150 684,86 €		191 418,82 €

Après l'avis favorable de la commission des finances du 29 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VAN GEERSDAËLE, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, à la majorité par 24 voix « pour » et 1 « abstention » approuve le **Compte Administratif 2016** « **Régie de transport** » :

- a) Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à +40 733,96 €
- b) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de +150 684,86 €

1 « abstention » Mr MONNOYEUR

2017-012 Compte Administratif 2016 « Régie de transport » - Affectation du résultat d'exploitation

Après avoir approuvé le Compte Administratif « Régie de transport » 2016 constatant les résultats comptables, et conformément à l'instruction comptable M43, il convient d'affecter l'excédent d'exploitation 2016.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2016 qui sont caractérisés par :

- un résultat de clôture de la section d'exploitation de 40 733,96 €
- un résultat de clôture d'investissement de 150 684,86 €

Après l'avis favorable de la commission des finances du 29 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 26 voix « pour » et 1 « abstention », décide d'affecter l'excédent d'exploitation de l'exercice 2016, soit 40 733,96 € de la manière suivante :

- ➤ Inscription de **40 733,96** € en section d'exploitation au Budget Primitif 2017
- R002 Résultat reporté.

1 « abstention » Mr MONNOYEUR

2017-013 Budget Primitif 2017 « Régie de transport »

Le projet de Budget Primitif « Régie de transport» de l'exercice **2017**, conforme à l'instruction M43, s'élève dans sa globalité à **244 334,86 €**. Il s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES 152 334,86 €

Dont:

Résultat antérieur reporté 150 684,86 €
Recettes d'ordre 1 650,00 €

DEPENSES 152 334,86 €

Dont:

Immobilisations corporelles 152 334,86 €

(En prévision d'acquisition d'un autocar)

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES 92 000,00 €

Dont:

Résultat antérieur reporté 40 733,96 € Recettes réelles 51 266,04 €

DEPENSES 92 000,00 €

Dont:

 Dépenses réelles
 90 350,00 €

 Dépenses d'ordre :
 1 650,00 €

(Amortissement véhicule 9 places : 1 650,00 €)

Après l'avis favorable de la commission des finances du 29 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 26 voix « pour », et 1 « abstention » adopte le **Budget Primitif 2017 « Régie de Transport »** et ses annexes, étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

1 « abstention »
Mr MONNOYEUR

2017-014 Compte de Gestion 2016 « Assainissement »

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité par 26 voix « pour » et 1 « abstention » , déclare que le **Compte de gestion 2016 « Assainissement »** dressé par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1 « abstention » Mr MONNOYEUR

2017-015 Compte Administratif 2016 « Assainissement »

Suite à la présentation du Compte Administratif 2016 « Assainissement » et du tableau des résultats ci-dessous :

	Exploitation		Investissement		Ensemble	
Libellés	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
Liberies	déficits	excédents	déficits	excédents	déficits	excédents
Résultats Reportés	5 506,90 €			938 469,15 €		932 962,25 €
Opérations de l'exercice	164 673,36 €	127 990,16 €	254 463,38 €	164 673,36 €	419 136,74€	292 663,52 €
Résultats de l'exercice	36 683,20 €		89 790,02 €		126 473,22 €	
Résultats de clôture	42 190,10 €			848 679,13 €		806 489,03 €
Résultats définitifs	42 190,10 €			848 679,13 €		806 489,03 €

Après l'avis favorable de la commission des finances du 29 mars 2017:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VAN GEERSDAËLE, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, à la majorité par 24 voix « pour » et 1 « abstention », approuve le **Compte Administratif 2016** « **Assainissement** » :

- 1) Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à -42 190,10 €
- 2) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de +848 679,13 €

3) Le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser : 109 791,32 € en dépenses et 0 € en recettes soit un solde des restes à réaliser de 109 791,32€.

> 1 « abstention » Mr MONNOYEUR

> > ******

2017-016 Compte Administratif 2016 « Assainissement» - Affectation du résultat d'exploitation

Après avoir approuvé le Compte Administratif « Assainissement » 2016 constatant les résultats comptables, et conformément à l'instruction comptable M49, il convient d'affecter le résultat d'exploitation 2016.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2016 qui sont caractérisés par :

- un résultat de clôture de la section d'exploitation de -42 190,10 €
- un résultat de clôture d'investissement de 848 679,13 €

Après l'avis favorable de la commission des finances du 29 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 26 voix « pour » et 1 « abstention » , décide d'affecter le déficit d'exploitation de l'exercice 2016, soit 42,190,10 € de la manière suivante :

- ➤ Inscription de **42 190,10 €** en section d'exploitation au Budget Primitif 2017 – R002 – Résultat reporté.
 - 1 « abstention » Mr MONNOYEUR

2017-017 Budget Primitif 2017 « Assainissement »

Le projet de Budget Primitif « Assainissement » de l'exercice 2017, conforme à l'instruction M49, s'élève dans sa globalité à 1 267 227,27 €. Il s'équilibre comme suit :

42 190,10 €

29 261,76 €

173 548,14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles

Résultat antérieur reporté

Dépenses d'ordre (Amortissement travaux)

Dont:

RECETTES		1 022 227,27 €
Dont:		
Résultat antérieur reporté	848 679,13 €	
Recettes d'ordre (Amortissements travaux)	173 548,14 €	
DEPENSES		1 022 227,27 €
Dont:		
Immobilisations incorporelles	55 000,00 €	
Immobilisations corporelles	779 853,51 €	
Immobilisations en cours	179 329,56 €	
Dépenses d'ordre (Amortissements subventions)	8 044,20 €	
SECTION D'EXPLOITATION		
RECETTES		245 000,00 €
Dont:		
Recettes réelles	236 955,80 €	
Recettes d'ordre (Amortissements subventions)	8 044,20 €	

245 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 21 voix « pour », et 6 « abstentions » adopte le **Budget Primitif « Assainissement » 2017** et ses annexes, étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

6 « abstentions »

Mmes COPIE - GEINDREAU – LEGRAND

Mrs LORTHIOIS - CHALLIER

Mr MONNOYEUR

2017-018 Compte de Gestion 2016 « Eau potable ».

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 26 voix « pour », et 1 « abstention », déclare que le **Compte de gestion 2016 « Eau Potable »** dressé par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1 « abstention » Mr MONNOYEUR

2017-019 Compte Administratif 2016 « Eau potable »

Suite à la présentation du Compte Administratif 2016 « Eau potable» et du tableau des résultats ci-dessous :

	Exploitation		Investissement		Ensemble	
Libellés	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
Liberies	déficits	excédents	déficits	excédents	déficits	excédents
Résultats Reportés		76 477,76 €		581 633,61€		658 111,37 €
Opérations de l'exercice	109 537,00 €	85 879,07 €	11 192,74 €	86 905,54 €	120 729,74 €	172 784,61 €
Résultats de l'exercice	23 657,93 €			75 712,80 €		52 054,87 €
Résultats de clôture		52 819,83 €		657 346,41 €		710 166,24 €
Résultats définitifs		52 819,83 €		657 346,41 €		710 166,24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VAN GEERSDAËLE, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, à la majorité par 24 voix « pour » et 1 « abstention » , approuve le **Compte Administratif 2016** «Eau potable» :

- 1) Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à +52 819,83 €
- 2) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de +657 346,41 €

1 « abstention » Mr MONNOYEUR

2017-020 Compte Administratif 2016 « Eau potable» - Affectation du résultat d'exploitation

Après avoir approuvé le Compte Administratif « Eau potable » 2016 constatant les résultats comptables, et conformément à l'instruction comptable M49, il convient d'affecter l'excédent d'exploitation 2016.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2016 qui sont caractérisés par :

- un résultat de clôture de la section d'exploitation de +52 819,83 €
- un résultat de clôture d'investissement de +657 346,41 €

Après l'avis favorable de la commission des finances du 29 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 26 voix « pour » et 1 « abstention » , décide d'affecter l'excédent d'exploitation de l'exercice 2016, soit 52 819,83 € de la manière suivante :

➤ Inscription de **52 819,83 €** en section d'exploitation au Budget Primitif 2017.

– R002 – Résultat reporté.

1 « abstention » Mr MONNOYEUR

2017-021 Budget primitif 2017 « Eau potable »

Le projet de Budget Primitif « Eau potable » de l'exercice **2017**, conforme à l'instruction M49, s'élève dans sa globalité à **867 346,41 €**. Il s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES 747 346,41 €

Dont:

Résultat antérieur reporté 657 346,41 €
Recettes d'ordre 90 000,00 €

(Amortissements travaux)

DEPENSES 747 346,41 €

Dont:

Immobilisations incorporelles $50\ 000,00\ \in$ Immobilisations corporelles $392\ 134,40\ \in$ Immobilisations en cours $300\ 000,00\ \in$ Dépenses d'ordre $5\ 212,01\ \in$

(Amortissements subventions)

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES 120 000,00 €

Dont:

Résultat antérieur reporté $52\,819,83\,€$ Recettes réelles $20\,752,65\,€$ Reprises sur amortissements $41\,215,51\,€$ Recettes d'ordre (Amortissements) $5\,212,01\,€$

DEPENSES 120 000,00 €

Dont:

Dépenses réelles 30 000,00 € Dépenses d'ordre (Amortissements) 90 000,00 €

Après l'avis favorable de la commission des finances du 29 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 26 voix « pour » et 1 « abstention » adopte le **Budget Primitif « Eau Potable » 2017** et ses annexes, étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

1 « abstention » Mr MONNOYEUR

2017-022 Compte de Gestion 2016 « Ville »

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 26 voix « pour » et 1 « abstention », déclare que le **Compte de gestion 2016 « Ville »** dressé par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1 « abstention » Mr MONNOYEUR

2017-023 Compte Administratif 2016 « Ville »

Suite à la présentation du Compte Administratif 2016 « Ville » et du tableau des résultats ci-dessous :

	Fonctio	onnement	Investis	sement	Ense	emble
Libellés	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
Libertes	déficits	excédents	déficits	excédents	déficits	excédents
Résultats Reportés		1 016 007,82 €	493 960,29 €			522 047,53 €
Opérations de l'exercice	4 117 714,56€	4 987 455,05 €	1 145 579,30€	1 148 514,59€	5 263 293,86€	6 135 969,64€
Résultats de l'exercice		869 740,49 €		2 935,29 €		872 675,78 €
Résultats de clôture		1 885 748,31€	491 025,00 €			1 394 723,31€
Restes à réaliser			26 163,94 €	56 151,56 €		
Solde des Restes à Réaliser				29 987,62 €		29 987,62€
Résultats définitifs		1 885 748,31 €	461 037,38 €			1 424 710,93 €

Après l'avis favorable de la commission des finances du 29 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VAN GEERSDAËLE, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, à la majorité par 24 voix « pour » et 1 « abstention » , approuve le **Compte Administratif 2016** « **Ville** » :

- 1) Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à +1 885 748,31 €
- 2) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de 491 025,00 €
- 3) Le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser : 26 163,94 € en dépenses et de 56 151,56 € en recettes : Soit un solde des restes à réaliser de +29 987,62 €

Et un besoin de financement de la section d'investissement de 461 037,38 €.

1 « abstention » Mr MONNOYEUR

2017-024 Compte Administratif 2016 « Ville » - Affectation du résultat de fonctionnement

Après avoir approuvé le **Compte Administratif « Ville » 2016** présenté par Monsieur le Maire, constatant les résultats comptables, et, conformément à l'instruction comptable M14, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2016 qui sont caractérisés par :

- > Un excédent sur la section de fonctionnement de 1 885 748,31 €
- ➤ Un besoin de financement sur la section d'investissement de **461 037,38 €**;

Après l'avis favorable de la commission des finances du 29 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 26 voix « pour » et 1 « abstention », décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016, **1 885 748,31 €** de la manière suivante :

Budget primitif 2017

- * Inscription de **461 037,38 €** en section d'investissement (**Article 1068**) « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin de financement
- * et de reporter le solde, soit 1 424 710,93 € en section de fonctionnement (Résultat reporté R 002 en recette de fonctionnement).

1 « abstention » Mr MONNOYEUR

2017-025 Budget Primitif 2017 « Ville »

Le projet de Budget Primitif 2016 « Ville », conforme à l'instruction M14, s'élève globalement à **8 700 000,00 €**.

Il s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES 2 500 000,00 €

Dont:

Reports RAR $56\ 151,56\ €$ Affectation $461\ 037,38\ €$ Propositions nouvelles $1\ 982\ 811,06\ €$

Dont recettes d'ordre:

Virement de la section de fonctionnement : 1 389 000,00 € Amortissements : 201 000,00 € 201 000,00 € 32 000,00 € 32 000,00 €

DEPENSES 2 500 000,00 €

Dont:

Reports 26 163,94 € Résultats reportés 491 025,00 € Propositions nouvelles 1 982 811,06 €

Dont dépenses d'ordre : 657,08 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES 6 200 000,00 €

Dont:

Résultat reporté 1 424 710,93 € Propositions nouvelles 4 775 289,07 €

Dont recettes d'ordre : 657,08 €

DEPENSES 6 200 000,00 €

Dont fonctionnement courant : 4 610 000,00 € Et dépenses d'ordre 1 590 000,00 €

Dont:

Virement à la section d'investissement : 1 389 000,00 € Amortissements : 201 000,00 €

Après l'avis de la commission des finances du 29 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 21 voix « pour » et 6 « abstentions » adopte **le Budget Primitif 2017 « Ville » et ses annexes**, étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

2017-026 Taux des trois taxes directes locales 2017

Compte tenu de la revalorisation des valeurs locatives foncières votée par le Parlement de 0,4 %, et des besoins de financement de la section de fonctionnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Après avis de la commission des finances du 29 mars 2017, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2017, de la façon suivante :

	Anciens taux	Taux proposés pour 2017
Taxe d'habitation	11,89 %	11,89 %
Foncier bâti	16,30 %	16,30 %
Foncier non bâti	61,46 %	61,46 %

Après l'avis favorable de la commission des finances du du 29 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 26 voix « pour » et 1 « abstention » **fixe le taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2017,** comme présenté ci-dessus.

1 « abstention » Mr MONNOYEUR

2017-027 Acomptes des subventions communales 2017 pour les associations

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder aux associations un acompte de subvention au titre de L'année 2017 selon le tableau ci-dessous :

Con	cours aux associations 201	7			
ASSOCIATIONS					
VERNOLIENNES					
	Subvention globale	Acomptes versés			
	versée en 2016	en avril 2017			
AEVH	3 610,00 €	2 166,00 €			
AFR - Familles Rurales	270,00 €	162,00 €			
ALATE	2 585,00 €	1 551,00 €			
Amicale des Pêcheurs de	2 945,00 €	1 767,00 €			
Verneuil-en-Halatte	2713,000	1707,000			
ASPAG	1 810,00 €	1 086,00 €			
AS Verneuil	3 970,00 €	2 382,00 €			
AST Verneuil	1 530,00 €	918,00 €			
Amis du Vieux Verneuil	2 305,00 €	1 383,00 €			
CHORALE de Verneuil-en-					
Halatte "Le Chœur des	1 710,00 €	1 026,00 €			
Aulnes"					
CLUB DE L'AMITIE	770,00 €	462,00 €			
COMITE DE JUMELAGE	3 095,00 €	1 857,00 €			
COMITE DES FETES	1 920,00 €	1 152,00 €			

Comité d'Œuvres Sociales	10 800,00 €	6 480,00 €
Club Cyclo Touriste et Pédestre	1 560,00 €	936,00 €
Club Léo Lagrange	6 850,00 €	4 110,00 €
Chipmunk Country Club	410,00 €	246,00 €
Ecole de Musique	7 350,00 €	4 410,00 €
JARDINS FAMILIAUX	400,00 €	240,00 €
KARATE-DO SHOTOKAN	1 160,00 €	696,00 €
KRAV MAGA	620,00 €	372,00 €
OSI	2 725,00 €	1 635,00 €
TOVH	3 795,00 €	2 277,00 €
UNC	2 645,00 €	1 587,00 €
U.N.R.P.A.	3 100,00 €	1 860,00 €
Vélo club Verneuil	785,00 €	471,00 €
Pars courir	760,00 €	0,00 €
Verneuil Sporting Club Judo	1 600,00 €	960,00 €
TOTAL	71 080,00 €	42 192,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 26 voix « pour » et 1 « abstention », accorde aux Associations Vernoliennes un acompte de subvention (60% de la subvention totale 2016) au titre de l'année 2017.

1 « abstention » Mr MONNOYEUR

2017-028 Redevances, Taux et Tarifs 2017

Conformément à l'avis de la commission des finances du 29 mars 2017 et aux orientations du Débat d'Orientations Budgétaires du 8 février 2017, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les redevances, taux et tarifs 2017 comme suit :

COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE REDEVANCES, TARIFS & TAUX 2017

Date d'effet	Dénomination	Tarif 2015	Tarif 2016	Tarif 2017
01.05	Carte informatisée Bibliothèque	2,50 €	2,50 €	2,50 €
	<u>Inscription bibliothèque</u> :			
01.05	Extérieurs adultes	9,00 €	9,00 €	9,00 €
01.05	Ext. Enfants – 16 ans	4,60 €	4,60 €	4,60 €
01.05	Pénalité par semaine de retard et par livre	0,30 €	0,30 €	0,30 €
	<u>Inscription restaurant scolaire :</u>			

01.09	Tickets de cantine (application formule révision de marché)	3,76 €	3,90 €	4,00 €
01.09	Pénalité repas sans réservation	3,00 €	3,00 €	3,10 €
01.09	Ticket de cantine enfant extérieur	6,00 €	6,00 €	6,20 €
01.09	Ticket de cantine Adultes	4,75 €	4,90 €	5,00 €
	Marché d'approvisionnement			
01.05	Droits de place (le ml)	1,60 €	1,60 €	1,60 €
01.05	Camion vitrine (6m)	17,00 €	17,50€	17,50 €
01.05	Forfait camion-vente	135,00 €	140,00 €	140,00 €
01.05	Jardins Familiaux	Gratuit	Gratuit	Gratuit
01.05	Le Stère de Bois	41,00 €	42,00€	42,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Date d'effet	Dénomination	Tarif 2015	Tarif 2016	Tarif 2017
à compter de la prochaine facturation	Surtaxe communale eaux usées, le m3 hors taxes	0,60 €	0,85 €	1,00 €
01.05	Participation assainissement collectif par logement (P.A.C)	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
01.05	Participation assainissement immeuble (P.A.C.) prix applicable par cage d'escalier desservant au moins 3 logements	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €

BUDGET EAU POTABLE

Date d'effet	Dénomination	Tarif 2015	Tarif 2016	Tarif 2017
à compter de la prochaine	Prix de l'eau potable M3 hors taxes	0,45 €	0,25 €	0,15 €
facturation				

BUDGET RÉGIE DE TRANSPORT

Date d'effet	Dénomination	Tarif 2015	Tarif 2016	Tarif 2017
01.05	Mise à disposition du car avec chauffeur (par km)	2,60 €	2,80 €	3,00 €

TARIFS DES FÊTES

Date d'effet	Dénomination	Tarif 2015	Tarif 2016	Tarif 2017
_	BAL	-		
01.05	Entrée de bal	10,00 €	10,00 €	10,00 €
01.05	Entrée de bal pour enfants jusqu'à 12 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
01.05	Consommation jus de fruit, bière, ¼ de vin	2,00 €	2,00 €	2,00 €
01.05	Coupe de Champagne	0,00 €	3,00 €	3,00 €
01.05	Consommation café et petite bouteille eau	0,80 €	0,80 €	0,80 €
01.05	Bouteille champagne	18,50 €	18,50 €	18,50 €
01.05	Sandwich	2,50 €	2,50 €	2,50 €
01.05	Pâtisserie	2,00 €	2,00 €	2,00 €

	MARCHE DE NOEL : DROITS DE PLACE	_		
01.05	Chalet équipé (unité par jour)	25,00 €	25,00 €	25,00 €
01.05	Abri rapide (unité par jour)	20,00 €	20,00€	20,00 €
	FETE PATRONALE	-		
01.05	Manèges d'enfants	107,00€	107,00 €	107,00 €
01.05	Stands divers	57,00 €	57,00 €	57,00 €
01.05	Manèges adultes et adolescents (avec électricité)	234,00€	234,00 €	234,00 €
01.05	Manèges adultes et adolescents (sans électricité)	-	-	200,00 €
	SOIRÉE CULTURELLE & EXPOSITIONS			
01.05	Entrée	5,00€	5,00 €	5,00 €
	FETE DE LA BIERE			
01.05	Entrée + repas Adultes	-	28,00 €	28,00 €
01.05	Entrée + repas Enfants	-	15,00 €	15,00 €
	Musée Serge RAMOND (Extérieur)			
01.05	Entrée Adulte	5,00 €	5,00 €	5,00 €
01.05	Entrée Enfant	2,50 €	2,50 €	2,50 €
01.05	Groupe adultes	4,20 €	4,20 €	4,20 €
01.05	Groupe enfants	2,00 €	2,00 €	2,00 €
01.05	Groupe enfants musée + atelier gravure	3,30 €	3,30 €	3,30 €
01.05	Spécial pass Verneuil	3,30 €	3,30 €	3,30 €
	Location de matériel pour collectivité & organisme (hors CCPOH)			
01.05	Podium mobile de 45 m2	200,00 €	200,00	200,00 €
01.05	Praticable 2m X 1m - l'unité	5,00 €	5,00 €	5,00 €
01.05	10 Grilles d'exposition	10,00 €	10,00	10,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 21 voix « pour », 5 voix « contre » et 1 « abstention » fixe les tarifs municipaux comme indiqués ci-dessus à compter de leurs dates d'effet.

5 voix « contre »

Mmes COPIE - GEINDREAU – LEGRAND

Mrs LORTHIOIS - CHALLIER

1 « abstention »

Mr MONNOYEUR

VIE ASSOCIATIVE

2017-029 Subvention 2017 à l'association Cyclo-Club de Nogent-sur-Oise

La commune accueillera la $2^{\text{ème}}$ étape de la manifestation cycliste appelée « les boucles de l'Oise » qui se déroulera le dimanche 4 juin 2017.

Cette épreuve sportive, destinée aux jeunes de catégories juniors, est inscrite au calendrier officiel régional de cyclisme et se déroulera dans les conditions prévues par le règlement fédéral en vigueur.

Le Cyclo-Club de Nogent-sur-Oise (C.C.N.O.), club de division nationale 1, assiste la collectivité dans cette organisation en encadrant la course qui comportera un circuit dans le centre-ville de Verneuil-en-Halatte.

De ce fait, il est proposé d'octroyer au C.C.N.O. une subvention de fonctionnement destinée à couvrir une partie des frais d'organisation d'un montant de trois mille euros.

Après l'avis favorable de la Commission Vie Associative du 20 février 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde au Cyclo-Club de Nogent-sur-Oise, une subvention de fonctionnement de 3 000 euros.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de l'exercice en cours.

CADRE DE VIE

2017-030 Vente de bois des parcelles communales n°3 et CC8 par l'Office National des Forêts (O.N.F.)

L'office National des forêts est un établissement public, placé sous la tutelle du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, et est chargé de la gestion des forêts publiques.

Il dispose également de compétences en matière de prestations de service pour la gestion et l'entretien des espaces naturels.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales peuvent faire appel à l'O.N.F. pour la mise en vente publique de bois de parcelles communales.

Ainsi, comme chaque année, il est proposé d'autoriser l'O.N.F à procéder au martelage et à la vente de bois situé sur une ou plusieurs parcelles du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'ajout à l'état d'assiette des coupes de l'année 2017 en forêt communale relevant du régime forestier présenté ci-après ;
- Autorise l'Office National des Forêts, pour 2017, à procéder au martelage et à la vente de bois provenant des parcelles communales n°3 et CC8 selon le mode de vente sur pied de cette coupe.
- Désigne Monsieur le Maire pour fixer, en concertation avec l'O.N.F. les prix de retrait ou missionner l'O.N.F. pour arrêter les prix,
- Désigne Monsieur le Maire pour fixer, en concertation avec l'O.N.F. et consultation via le catalogue de vente restreinte par le service bois, en cas d'invendus, de la mise en vente de gré à gré, de l'article en question.